



Communiqué de presse

Berne, le 13 juillet 2017

Pas d'augmentations tarifaires dans les transports publics, introduction de la carte journalière dégriffée pour tous

La branche des transports publics a décidé de renoncer à une augmentation nationale des prix pour l'an prochain. Elle met ainsi en œuvre le principe de renoncer autant que possible à des hausses de prix à l'avenir. Même si l'augmentation tarifaire de décembre 2016 n'a pas permis de compenser totalement l'augmentation du prix du sillon, nous sommes parvenus à maintenir des prix stables. Les renforcements constants de l'efficacité et de la productivité, ainsi que les effets des mesures de réduction des coûts dans chaque entreprise, ont rendu ce résultat possible. Pour renforcer encore l'intérêt des transports publics, la branche introduira en septembre une carte journalière dégriffée attrayante pour tous.

Malgré le développement de l'offre en cours dans les transports publics et l'augmentation des coûts de l'entretien de l'infrastructure ferroviaire, la branche renonce à des augmentations tarifaires nationales à compter de décembre 2017. L'augmentation moyenne de 3% en décembre 2016 a permis de compenser partiellement les augmentations des prix du sillon. En raison des augmentations constantes de l'efficacité et des mesures de réduction des coûts actuelles dans la branche, il est toutefois possible de renoncer pour l'instant à de nouvelles hausses tarifaires. À l'avenir également, les transports publics doivent rester compétitifs face aux autres modes de transport, et demeurer abordables et attrayants pour tous leurs clients.

L'introduction d'une carte journalière dégriffée en septembre 2017 représentera une nouvelle étape dans les efforts de la branche pour renforcer l'attrait de ses offres pour la clientèle. La nouvelle carte journalière dégriffée sera également proposée aux clients sans abonnement demi-tarif. Pour un prix minimal de 29 francs, les clients peuvent profiter de différents contingents par jour de voyage en cas d'achat effectué au moins 30 jours au préalable. Ceux qui réservent le plus tôt bénéficient des prix les plus avantageux. Les cartes journalières dégriffées sont disponibles uniquement sur les canaux de vente en ligne et mobiles.

La branche simplifie ses assortiments et prévoit d'introduire de nouvelles offres

L'objectif de la branche des transports publics est de renforcer l'attractivité du trafic de loisirs et d'acquérir de nouveaux clients. Avec l'introduction des cartes journalières dégriffées, la carte 9 heures et les rabais sur les cartes journalières en multipack disparaîtront au changement d'horaire 2017. En les remplaçant par des cartes journalières dégriffées à prix attrayant, la branche des transports publics simplifie ses offres pour la clientèle. Elle répond ainsi aux attentes des usagers et des organisations de consommateurs.

Depuis février 2017, les entreprises de transport garantissent en outre à leur clientèle un rabais de 50 % sur les cartes Junior et les cartes Enfant accompagné pour un an; depuis décembre 2016, elles proposent, en plus de la carte Junior (pour les parents), une nouvelle carte Enfant accompagné (pour toute autre personne). Les personnes accompagnantes ne sont donc plus nécessairement les grands-parents: voisins, tantes et oncles, amis et mams de jour pourront eux aussi assumer ce rôle. La carte Petits-enfants a été intégrée à cette offre. La carte Enfant accompagné permet aux enfants de voyager pendant une année pour 15 francs au lieu de 30, à condition d'être accompagnés par une personne de plus de 16 ans.

Une autre offre intéressante sera également proposée dans le courant de l'année prochaine: l'abonnement Évasion, qui peut être utilisé avec un abonnement demi-tarif pour voyager dans des conditions similaires à celle de l'AG pendant une durée de 20 ou 30 jours.

[Pour plus de renseignements:](#)

Roger Baumann, responsable de la communication de ch-direct | 031 359 23 15